

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 février 2024, à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 février 2024, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Virginie DALBIN, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

Pouvoirs :

Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Franck BRISSET
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

Absente excusée : Anne CAPART

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

EXPOSITION « LES SENTINELLES »

Exposé :

La commune de Flamanville organise chaque année une exposition estivale au château dans le but de promouvoir un projet en faveur des arts plastiques et visuels. Pour la saison estivale 2024, la commune a reçu une proposition de projet de l'association « Centre photographique Rouen Normandie » pour organiser une exposition.

Le Centre photographique souhaite poursuivre sa collaboration avec la commune de Flamanville pour la quatrième année consécutive. Le principe demeure le même : observer l'environnement proche du Château, en relever un trait caractéristique et à partir de celui-ci proposer une résidence de création et imaginer une exposition collective, replaçant ce point d'ancrage local dans un paysage visuel plus ample.

Ainsi en 2022, c'est le Jardin conservatoire des dahlias situé dans le parc du Château qui était le point de départ à une résidence et une exposition sur la thématique de la fleur. En 2023, la corbeautière installée dans le parc était à l'origine d'une résidence et d'une exposition sur l'oiseau et ses représentations. Pour ce nouveau projet, le Centre photographique souhaite arpenter le territoire du parc et de la forêt qui lui fait face. Ainsi, à l'été 2024, c'est à l'arbre que l'exposition sera consacrée.

De plus, le Centre photographique propose une résidence de création qui portera sur le parc et la forêt. Ce sont les contrées sauvages, primaires de l'arbre que seront abordées, autant que l'arbre par le prisme de sa relation à l'homme : l'arbre proche, celui du jardin, de la cabane, du bord de route, qui nous survit, ou pas.

L'association propose également d'investir le parc en exposant des photographies en extérieur.

Un budget prévisionnel de 39 500 € a été présenté à la Commission Communication et Culture, le 19 janvier 2024 qui comprend :

- Frais de conception et de coordination d'une exposition collective
- Honoraires de la commande artistique
- Voyages, hébergement et per diem
- Production des œuvres issues de la commande (résidence d'artiste)
- Production des tirages, encadrements et vidéo-projections
- Droits de monstration des artistes exposés
- Transport des œuvres
- Prestations de menuiserie, régie et d'accrochage
- Scénographie (conception et matériel)
- Création graphique des éléments de communication et de médiation
- Affichage dans le parc - Droits d'auteur pour 1 an
- Impression des panneaux exposés dans le parc

La prestation ne comprend pas l'assurance, le personnel pour l'accueil et le vernissage. La commune participe aux frais de communication et met à disposition son matériel d'exposition.

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'avis de la commission communication et culture,

Il est proposé au conseil municipal de valider le budget prévisionnel 2024,

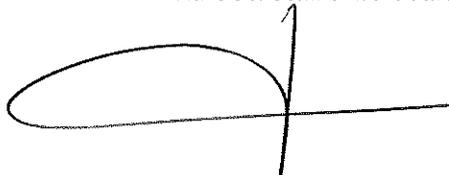
Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ✓ d'accepter le projet du Centre photographique Rouen Normandie avec un devis estimatif de 39 500€,
- ✓ d'inscrire les crédits au budget primitif 2024 pour les frais supplémentaires : de vernissage, de communication, de prestation de l'association Centre photographique Rouen-Normandie, de personnel, de matériels d'exposition, d'assurance, d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

La secrétaire de séance,



V. DALBIN

